



REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Département de l'instruction publique, de la formation et de la jeunesse
Enseignement secondaire II
Direction générale
Service Organisation et Planification

Réorientations pour les élèves de l'Enseignement secondaire II

Informations en vue des inscriptions pour l'année scolaire 2026-2027

Version adoptée en janvier 2026



www.ge.ch/c/es2/reorientations

Table des matières

1. CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
1.1 CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES	4
1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX	4
1.3 RÉORIENTATIONS DES ÉLÈVES ISSUS DU DUAL	5
1.4 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE PLEIN TEMPS (EN ÉCOLE) HORS COMMERCE	5
1.5 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE (EN ENTREPRISE)	5
1.6 MOUVEMENTS ENTRE LES FORMATIONS PRÉQUALIFIANTES ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II	6
1.7 MOUVEMENTS ENTRE L'ACCESII ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II	6
2. SCHÉMA DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET TERTIAIRE B.....	7
3. JE SUIS EN FORMATION AU COLLÈGE DE GENÈVE	8
3.1 <input checked="" type="checkbox"/> EN 1 ^{ÈRE} ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG).....	9
3.2 <input checked="" type="checkbox"/> EN 2 ^{ÈME} ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG)	10
3.3 <input checked="" type="checkbox"/> EN 3 ^{ÈME} ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG)	11
4. JE SUIS EN FORMATION À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE	12
4.1 <input checked="" type="checkbox"/> EN 1 ^{ÈRE} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)	13
4.2 <input checked="" type="checkbox"/> EN 2 ^{ÈME} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)	14
4.3 <input checked="" type="checkbox"/> EN 3 ^{ÈME} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)	15
5. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE (CFP COMMERCE)	16
5.1 <input checked="" type="checkbox"/> EN 1 ^{ÈRE} ANNÉE, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DU CFP COMMERCE (CFP COM.)	17
5.2 <input checked="" type="checkbox"/> EN 2 ^{ÈME} ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS DU CFP COMMERCE (CFP COM.)	18
6. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HORS COMMERCE (CFP HORS COM.)	19
6.1 <input checked="" type="checkbox"/> EN 1 ^{ÈRE} ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE	20
6.2 <input checked="" type="checkbox"/> EN 2 ^{ÈME} ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE	21
7. ANNEXES	22
7.1 ACRONYMES :	23
7.2 RESPONSABLES DES RÉORIENTATIONS	24
7.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PARCOURS-TYPE (NON EXHAUSTIF)	25
7.4 CONDITIONS D'ADMISSION DEPUIS LA 11 ^{ÈME} ANNÉE DU CYCLE D'ORIENTATION (CO)	27

1. CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES ET PRINCIPES GÉNÉRAUX

1.1 CONDITIONS RÈGLEMENTAIRES

Selon l'article 68 du règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (RAES-II ; C 1 10.33) :

¹ Les conditions de réorientation basées sur la prise en compte des acquis de formation sont réglées par des dispositions internes publiées chaque année par la direction générale de l'enseignement secondaire II.

² Une réorientation peut entraîner des tests et/ou un rattrapage spécifique à la charge de l'élève.

³ Sous réserve de remplir les conditions scolaires et d'âge, les élèves ont droit à 2 réorientations entre les filières plein temps de l'enseignement secondaire II.

⁴ Une seule réorientation est autorisée entre la filière de culture générale, la filière gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein-temps.

⁵ L'élève réorienté dans la même année de scolarité entre les filières de culture générale, gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein-temps est considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière de formation.

⁶ Les élèves ayant intégré une filière professionnelle en voie duale ou en voie plein temps, hors formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein-temps, à l'issue du cycle d'orientation peuvent uniquement se réorienter dans une filière pour laquelle ils étaient admissibles au terme de la 11^{ème} année.

⁷ Ils peuvent également prétendre à une réorientation dans une filière pour laquelle ils étaient admissibles en classe préparatoire.

A noter qu'à la suite de la modification réglementaire des conditions de domicile (art. 74, al. 1 RAES-II – modifications du 18 juin 2025) :

Les élèves admis dans l'enseignement secondaire II avant la rentrée scolaire 2026 et ne remplissant plus les conditions de l'article 3, alinéa 1, dans sa teneur issue de la modification du 18 juin 2025 sont autorisés à terminer leur parcours de formation jusqu'à l'obtention du titre. En cas d'échec lors de l'année scolaire 2025-2026, ils peuvent bénéficier de la réorientation prévue à l'article 68 pour la rentrée scolaire 2026-2027 uniquement.

1.2 PRINCIPES GÉNÉRAUX

Une réorientation se décrit par un mouvement entre deux filières de formation certifiantes au sein de l'enseignement secondaire II.

Une réorientation implique un travail d'orientation auprès d'une psychologue conseillère ou d'un psychologue conseiller en orientation.

Dispositions particulières :

- Le refus de redoublement dans une filière n'empêche pas une réorientation dans la même année de scolarité.
- Toute réorientation doit être formalisée – au plus tard – à la fin d'une année scolaire.
- Une réorientation entre une filière professionnelle hors commerce et le Collège, l'ECG ou le CFP Commerce n'est pas considéré comme un redoublement.
- Un élève promu en fin d'année qui souhaite se réorienter dans une filière dont l'année de scolarité est la même ne doit pas être considéré comme redoublant dans sa nouvelle filière.
- Un triplement n'est possible que lors d'un changement de filière.
- Il est impossible de tripler dans une voie de maturité (MP1, CdG).

- L'élève promu ou autorisé à redoubler dans sa filière de provenance peut prétendre à y être réintégré jusqu'au 30 septembre dans la limite des places disponibles et de l'organisation scolaire. Ce mouvement n'est pas considéré comme une réorientation.
- Les élèves souhaitant être réorientés en Maturité professionnelle intégrée (MP1) Commerce, en voie plein temps, doivent être en possession d'un permis de travail valide. Toute autre situation doit préalablement faire l'objet d'une évaluation individuelle.
- Pour l'intégration en formation professionnelle hors commerce, en voie plein temps, la priorité est donnée aux élèves mineurs.
- L'admission en maturité spécialisée ECG (MS) après l'obtention du certificat ECG et en maturité professionnelle post (MP2) après l'obtention d'un CFC ne sont pas considérés comme des réorientations.
- Les parcours non décrits dans la présente brochure dans les pages 8 à 21, ne sont pas possibles.

1.3 RÉORIENTATIONS DES ÉLÈVES ISSUS DU DUAL

- Les apprenties et apprentis sous contrat d'apprentissage ou dans le délai des 3 mois suivant la résiliation du contrat qui souhaitent une réorientation vers une formation plein-temps, doivent passer par un processus de réorientation, géré par les doyennes et doyens des CFP de rattachement.
- Les apprenties ou apprentis souhaitant se réorienter ou s'il ne parvient pas à trouver un nouvel employeur pendant la période de trois mois après la rupture de son contrat, sont inscrites, inscrits par la conseillère, le conseiller en formation à CAP-Formations.

1.4 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE PLEIN TEMPS (EN ÉCOLE) HORS COMMERCE

- Tous les élèves peuvent accéder aux formations professionnelles, en voie plein-temps, hors commerce, décrites sur le site de l'enseignement secondaire II (www.ge.ch/c/es2), après réussite d'un concours d'admission et sous réserve de remplir les conditions de domicile en vigueur (art. 3 RAES-II). La priorité est donnée aux élèves mineurs.

1.5 RÉORIENTATIONS VERS UNE FORMATION PROFESSIONNELLE DUALE (EN ENTREPRISE)

- Tous les élèves peuvent prétendre à une réorientation vers une des nombreuses formations professionnelles, en voie duale, (www.orientation.ch), dont l'admission est conditionnée par l'approbation d'un contrat d'apprentissage — signé avec une entreprise autorisée à former — par l'OFPC. Un permis de travail valide est requis.

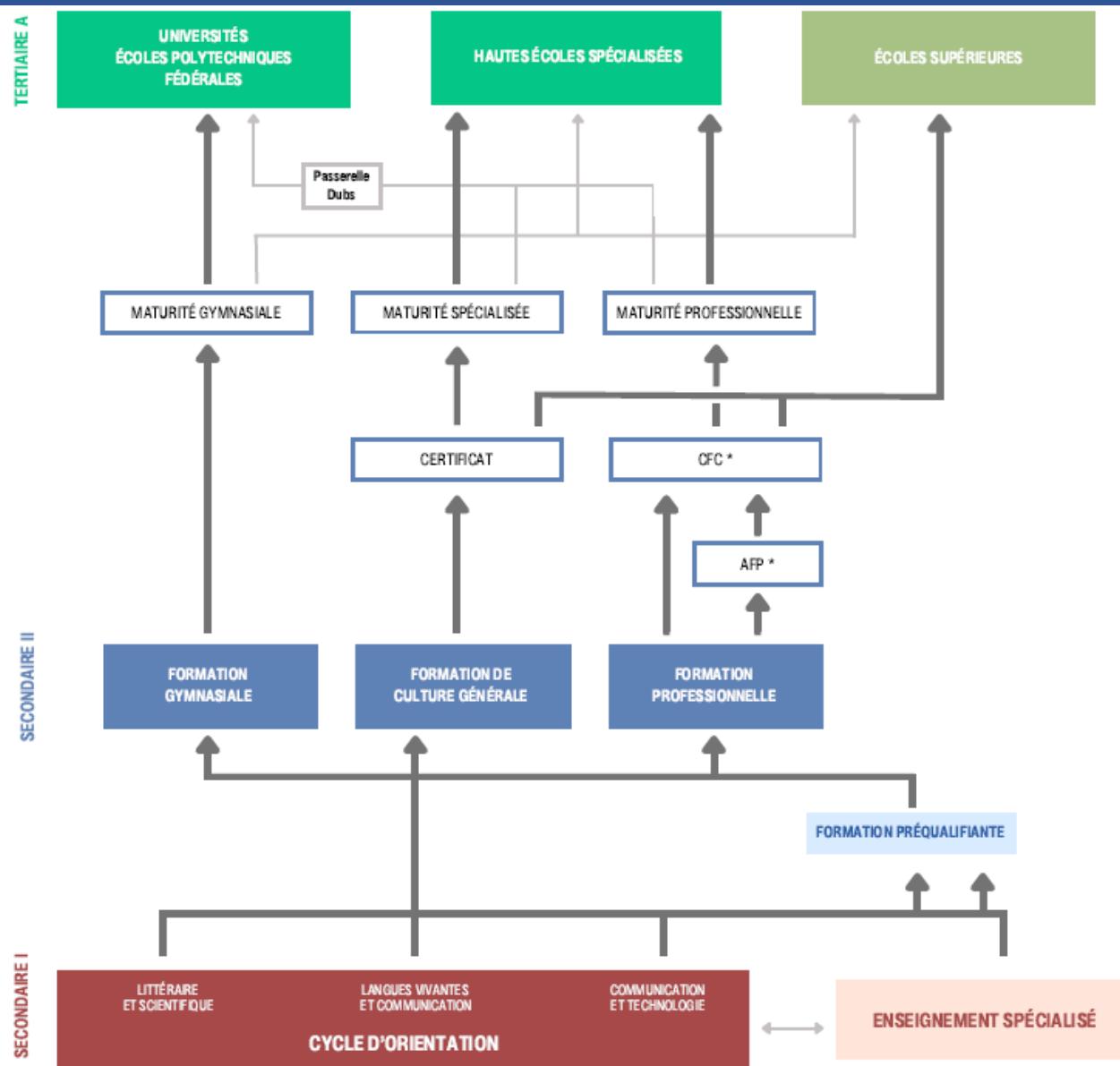
1.6 MOUVEMENTS ENTRE LES FORMATIONS PRÉQUALIFIANTES ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II

- L'intégration des élèves de l'ES II vers une formation préqualifiante n'est, à proprement parler, pas considérée comme une réorientation.
- L'admission en filière certifiante des élèves issus des classes préparatoires du commerce ou de l'ECG n'est pas considérée comme une réorientation.

1.7 MOUVEMENTS ENTRE L'ACCESII ET LES FORMATIONS CERTIFIANTES DE L'ES II

- L'admission en filière certifiante des élèves issus des classes de l'ACCES II n'est pas considérée comme une réorientation et fait l'objet d'une documentation dédiée.

2. SCHÉMA DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II ET TERTIAIRE B



Légende

→ Voie usuelle → Voie possible (ex Passerelle Dubs)

*CFC : Certificat fédéral de capacité

3. JE SUIS EN FORMATION AU COLLÈGE DE GENÈVE

RÉORIENTATIONS

3.1 EN 1^{ÈRE} ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CDG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	1 ^{ère} École de culture générale	sans conditions	Une seule réorientation est autorisée entre la filière de culture générale, la filière gymnasiale et la formation professionnelle initiale d'employée ou employé de commerce en voie plein temps.
	2 ^{ème} École de culture générale	A	
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	sans conditions	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	B	
	1 ^{ère} MP commerce	Admissible*	
PROMU	1 ^{ère} École de culture générale	NON admissible	* Pas de triplement en filière maturité
	2 ^{ème} École de culture générale	C	
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	NON admissible	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	sans conditions	
	1 ^{ère} MP commerce	Admissible*	

Admissible aux conditions suivantes :

A	<p>1. 1^{ère} année terminée. 2. Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + AN + IT ou AL.</p> <p><u>Si changement de langue</u></p> <p>3. Examen dans cette langue réussi à 4.0 et total minimum de 9.0 pour les trois disciplines restantes MA + FR + une langue. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1^{ère} ECG avec la nouvelle langue ou une 2^{ème} ECG avec la langue initiale, si le total de 12.0 est obtenu.</p> <p><u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u></p> <p>4. Total minimum de 14 pour les notes de FR + MA + AL + AN. <u>Si changement de langue pour entrer en OS Pédagogie</u></p> <p>5. Examen réussi ≥ à 4.5 et total de 10,5 pour les 3 disciplines restantes.</p> <p><u>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen</u></p> <p>6. l'élève intègre une 2^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p>
B	<p>1. 1^{ère} année terminée. 2. Note minimum 4.0 en français (FR), mathématiques (MA), langues choisies au CFP commerce (AN, AL ou IT). 3. Admissible avec la L2 du collège (AL ou IT).</p>
C	<p><u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u></p> <p>1. Les langues AL et AN sont obligatoires.</p> <p><u>Si changement de langue pour OSP Pédagogie</u></p> <p>2. Examen réussi ≥ à 4.5.</p> <p><u>Si changement de langue pour une autre OSP</u></p> <p>3. Examen réussi ≥ à 4.0.</p>

3.2 EN 2^{ÈME} ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CdG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	C	
	3 ^{ème} École de culture générale	D	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	sans conditions	
PROMU	3 ^{ème} École de culture générale	D	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	sans conditions	
PROMU OU NON PROMU	2 ^{ème} MP commerce	NON admissible	Possibilité d'accéder à la MP après le CFC (MP2)

Admissible aux conditions suivantes :

C	<p><u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les langues AL et AN sont obligatoires. <p><u>Si changement de langue pour l'OSP Pédagogie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 2. Examen réussi ≥ à 4.5. <p><u>Si changement de langue pour une autre OSP</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Examen réussi ≥ à 4.0.
D	<p><u>Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. 2^{ème} année de CdG terminée. 2. Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + AN + IT ou AL. <p><u>Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 3. Examen réussi à 4.0 dans la 2^{ème} langue choisie et total minimum de 9 pour les trois disciplines restantes MA + FR + une langue. <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 2^{ème} année de l'ECG.</p> <p><u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 4. Total minimum de 14 pour les notes de FR + MA + AL (obligatoire) + AN (obligatoire). <p><u>Si changement de langue</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 5. Examen réussi ≥ à 4.5 et total minimum de 10.5 pour les trois disciplines restantes FR + MA + une langue. <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève est intégré une 3^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p> <p><u>Si l'élève n'a qu'une langue</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 6. Examen réussi ≥ à 4.5 dans cette langue et total minimum de 10.5 pour les trois disciplines restantes FR + MA + une langue. <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 3^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p> <p><u>Remarques valables pour toutes les options spécifiques pré-professionnelle (OSP)</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 7. Stage intra-certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible. 8. Travail personnel de certificat à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre). 9. Les rattrapages dans les disciplines non suivies au collège, ainsi que les notes obtenues en 2^{ème} année du collège et prises en compte pour l'obtention du certificat d'Ecole de culture générale, sont décrites à la page suivante.

3.3 EN 3^{ÈME} ANNÉE AU COLLÈGE DE GENÈVE (CdG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	3 ^{ème} École de culture générale	E	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	sans conditions	

E	<p>1. Stage intra-certificat (10 jours) à effectuer le plus tôt possible. 2. Travail personnel de certificat à commencer durant l'été (avec évaluation du projet en septembre).</p> <p>Pour l'OSP Pédagogie</p> <p>3. Élève admis sans condition s'il a étudié AL et AN au collège de Genève. <u>Si pas AL et/ou AN</u></p> <p>4. Examen réussi ≥ à 4.5. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 3^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p> <p>Pour toutes les OSP (sauf Pédagogie)</p> <p>5. Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN, IT, le ratrappage de la deuxième langue est à sa charge (pas d'examen).</p>
---	--

D OU E	<p>Remarques applicables pour une réorientation en 3^{ème} Ecole de culture générale depuis une 2^{ème} ou 3^{ème} du collège de Genève</p> <p>Le choix de l'option spécifique préprofessionnelle doit tenir compte des disciplines suivies au CdG. Selon le cursus antérieur, un ratrappage dans certaines disciplines peut être exigé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour l'option spécifique travail social, le ratrappage du cours de sociologie de 2^{ème} année est à la charge de l'élève. - Pour l'option spécifique communication et information, le ratrappage des cours de gestion-comptabilité et de numérique et société est à la charge de l'élève. - Pour l'option spécifique arts, il convient de prendre contact directement avec la doyenne ou le doyen des réorientations de l'ECG. - Pour l'option spécifique musique, l'élève doit attester d'une pratique instrumentale ou vocale d'un an minimum l'année précédent son entrée en 3^{ème} ECG. - Pour l'option spécifique pédagogie, les normes d'entrée étant plus exigeantes que pour une entrée dans une autre option spécifique, l'élève doit choisir une OSP alternative au cas où il ne répondrait pas aux normes d'admission en pédagogie (total et /ou examen de langue si nécessaire). <p>Selon l'option choisie en 3^{ème} année de l'ECG, 1 ou 2 notes de la fin de la 2^{ème} année du CdG sont comptabilisées dans l'obtention du certificat ECG. Pour chacune de ces notes, il est souhaitable d'avoir un 4.0 au minimum pour favoriser l'obtention du titre. En cas de redoublement de la 2^{ème} année, ce sont les notes de l'année redoublée qui comptent.</p> <p style="text-align: center;">DISCIPLINES PRISES EN COMPTE DANS L'OBTENTION DU TITRE ET REPORTÉES SUR LE BULLETIN DU CERTIFICAT DE CULTURE GÉNÉRALE</p> <table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">OPTION</th><th style="width: 15%;">SANTE</th><th style="width: 15%;">TRAVAIL SOCIAL</th><th style="width: 15%;">COMMUNICATION ET INFORMATION</th><th style="width: 15%;">ARTS</th><th style="width: 15%;">PEDAGOGIE (PE)</th></tr> </thead> <tbody> <tr> <td rowspan="2" style="background-color: #cccccc; vertical-align: top;">NOTES 2^{ème} CdG comptant pour l'obtention du certificat ECG</td><td></td><td>meilleure note parmi biologie - chimie - physique</td><td>meilleure note parmi biologie - chimie - physique</td><td>meilleure note parmi biologie - chimie - physique</td><td></td></tr> <tr> <td>Arts (moyenne HA et AP/MU)</td><td>Arts (moyenne HA et AP/MU)</td><td>Arts (moyenne HA et AP/MU)</td><td></td><td>Arts (moyenne HA et AP/MU)</td></tr> </tbody> </table>	OPTION	SANTE	TRAVAIL SOCIAL	COMMUNICATION ET INFORMATION	ARTS	PEDAGOGIE (PE)	NOTES 2 ^{ème} CdG comptant pour l'obtention du certificat ECG		meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique		Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)		Arts (moyenne HA et AP/MU)
OPTION	SANTE	TRAVAIL SOCIAL	COMMUNICATION ET INFORMATION	ARTS	PEDAGOGIE (PE)													
NOTES 2 ^{ème} CdG comptant pour l'obtention du certificat ECG		meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique	meilleure note parmi biologie - chimie - physique														
	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)	Arts (moyenne HA et AP/MU)		Arts (moyenne HA et AP/MU)													

4. JE SUIS EN FORMATION À L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE

RÉORIENTATIONS

4.1 EN 1^{ÈRE} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	sans conditions	
	1 ^{ère} MP commerce	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO ou F	
	2 ^{ème} Collège de Genève	G	
	1 ^{ère} MP commerce	H	
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	sans conditions	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	I	

Admissible aux conditions suivantes :

F	<p>Si non admissible en fin de 11^{ème} CO</p> <p>1. Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue (AL ou AN ou IT).</p>
G	<p>Admissible aux trois conditions suivantes :</p> <p>1. Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue (AL ou AN ou IT).</p> <p>2. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0 Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).</p> <p>3. Rattrapages à la charge de l'élève.</p>
H	<p>1. Admissible en fin de 11^{ème} CO. Si non admissible en fin de 11^{ème} CO</p> <p>2. Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + AN.</p>
I	<p>1. Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA. + 2^{ème} langue (AL ou IT) + AN.</p>

4.2 EN 2^{ÈME} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Provenances	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	2 ^{ème} CFC commerce rapide	J	
	2 ^{ème} Collège de Genève	Non admissible	
PROMU	2 ^{ème} CFC commerce rapide	sans conditions	
	2 ^{ème} Collège de Genève	K	
	3 ^{ème} Collège de Genève	L	

Admissible aux conditions suivantes :

J	<ol style="list-style-type: none"> 1. Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue (AL ou AN ou IT). 2. Aucune matière < 3.0.
K	<u>Admissible aux quatre conditions suivantes :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Total minimum de 20 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue (AL ou AN ou IT). 2. Moyenne de l'OSP ≥ 4.5. 3. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 4.5. Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG). 4. Rattrapages à la charge de l'élève.
L	<u>Admissible aux quatre conditions suivantes :</u> <ol style="list-style-type: none"> 1. Total minimum de 22 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue (AL ou AN ou IT). 2. Moyenne de l'OSP ≥ 5.0. 3. Choix de l'OS conditionné à la réussite d'un ou plusieurs examens (s'adresser à l'administration du CdG). 4. Rattrapages à la charge de l'élève et examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (arts visuels / musique / chimie).

4.3 EN 3^{ÈME} ANNÉE DE L'ÉCOLE DE CULTURE GÉNÉRALE (ECG)

Provenances	Destinations	Conditions	Remarques
NON PROMU	2 ^{ème} CFC commerce rapide	sans conditions	

5. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE COMMERCE (CFP COMMERCE)

RÉORIENTATIONS

5.1 EN 1^{ÈRE} ANNÉE, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DU CFP COMMERCE (CFP COM.)

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
	1 ^{ère} École de culture générale	sans conditions	
CFC PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
	1 ^{ère} École de culture générale	sans conditions	
MP NON PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	Si admissible en fin de 11 ^{ème} LS -CO A défaut, Tests d'admission	Rattrapages à la charge de l'élève suivant l'OSP choisie
	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible*	*Pas de triplement en filière maturité
	1 ^{ère} École de culture générale	Sans conditions	
	2 ^{ème} École de culture générale	Si admissible en fin de 11 ^{ème} LS -CO ou M	
MP PROMU	2 ^{ème} Collège de Genève	NON admissible	
	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible*	*Pas de triplement en filière maturité
	2 ^{ème} Collège de Genève	N	
	1 ^{ère} École de culture générale	NON admissible	
	2 ^{ème} École de culture générale	O	

Admissible aux conditions suivantes :

M	<p>1. 1^{ère} année terminée</p> <p>2. Total minimum de 12 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue (AL ou AN ou IT).</p> <p><u>Si changement de langue</u></p> <p>3. Examen dans cette langue réussi à 4.0 et total pour les trois disciplines restantes MA + FR + une langue ≥ 9.0.</p> <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1^{ère} ECG avec la nouvelle langue ou une 2^{ème} ECG avec la langue initiale si le total de 12.0 est obtenu.</p> <p><u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u></p> <p>4. Total minimum de 14 pour les notes de FR + MA + AL (obligatoire) + AN (obligatoire).</p> <p><u>Si changement de langue</u></p> <p>5. Examen réussi ≥ 4.5 et total pour les trois disciplines restantes FR + MA + une langue ≥ 10.5. Si l'élève n'obtient pas 4.5 à l'examen, il intègre une 2^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p> <p>Rattrapage par l'élève en sciences expérimentales et biologie et sciences de l'environnement ou en droit en fonction de l'OSP choisie à l'ECG.</p>	N	<p>1. Total minimum de 16 pour les notes de FR + MA + 2^{ème} langue (AL ou IT) + 3^{ème} langue AN.</p> <p>2. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si moyenne est ≥ 5.0.</p> <p>Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).</p> <p>3. Rattrapages à la charge de l'élève.</p>
			<p>O</p> <p><u>Si changement de langue</u></p> <p>1. Examen réussi ≥ 4.0.</p> <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève garde la langue de MP1.</p> <p><u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u></p> <p>2. AL et AN obligatoires.</p> <p><u>Si l'élève n'a pas étudié l'allemand</u></p> <p>3. Examen réussi ≥ 4.5.</p> <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 2^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p>

5.2 EN 2^{ÈME} ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS DU CFP COMMERCE (CFP COM.)

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	Tests d'admission	Rattrapages à la charge de l'élève suivant l'OSP choisie
CFC PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	Tests d'admission	Rattrapages à la charge de l'élève suivant l'OSP choisie
MP NON PROMU	2 ^{ème} Collège de Genève	P	
	2 ^{ème} École de culture générale	O	
	3 ^{ème} Collège de Genève	Non admis	
MP PROMU	2 ^{ème} Collège de Genève	P	
	3 ^{ème} Collège de Genève	Q	
	2 ^{ème} École de culture générale	O	

Admissible aux conditions suivantes :

O	<p><u>Si examen de changement de langue</u></p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Examen réussi ≥ 4.0. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève garde la langue de MP1. <u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u> 2. AL et AN obligatoires. <u>Si l'élève n'a pas étudié l'allemand</u> 3. Examen réussi ≥ à 4.5. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen, l'élève intègre une 2^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.
P	<p>Admissible en OS Économie et droit uniquement aux conditions ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Total minimum de 16 pour les notes de FR + langue nationale (AL ou IT) + AN + MA. 2. Moyenne d'économie et droit ≥ 4.0. 3. Rattrapages à la charge de l'élève dans certaines disciplines.
Q	<p>Admissible en OS Économie et droit uniquement aux conditions ci-dessous :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Total minimum de 18 pour les notes de FR + langue nationale (AL ou IT) + AN + MA. 2. Moyenne ≥ 4.0 pour les notes de : langue nationale (AL ou IT), AN, économie et droit. 3. Rattrapages à la charge de l'élève. 4. Examens en cours d'année pour les disciplines dont la note de maturité est anticipée (arts visuels / musique / chimie).

6. JE SUIS EN FORMATION, EN VOIE PLEIN-TEMPS, DANS UN CENTRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE HORS COMMERCE (CFP HORS COMMERCE)

RÉORIENTATIONS

6.1 EN 1^{ÈRE} ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	* Si l'élève était admissible uniquement en classe préparatoire de l'ECG ou du commerce, il peut se présenter aux tests d'admission pour une entrée en 1 ^{ère} ECG ou 1 ^{ère} CFP commerce plein-temps. Collège pas de TEAD
	1 ^{ère} École de culture générale*		
	1 ^{ère} CFC commerce plein-temps*		
	1 ^{ère} MP commerce		
CFC PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève		
	1 ^{ère} École de culture générale*		
	1 ^{ère} CFC commerce plein-temps*		
	1 ^{ère} MP Commerce		
CFC PROMU ou NON PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	Si admissible en fin de 11 ^{ème} LS –CO ou R	
MP NON PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible*	*pas de triplement en filière maturité
	1 ^{ère} École de culture générale		
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps		
	1 ^{ère} MP commerce		
	2 ^{ème} École de culture générale	Si admissible en fin de 11 ^{ème} LS –CO ou M (p.17)	
MP PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible*	*pas de triplement en filière maturité
	2 ^{ème} Collège de Genève	S	
	1 ^{ère} MP commerce	Admissible*	*pas de triplement en filière maturité
	2 ^{ème} École de culture générale	T	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	Si non admissible au terme de la 11 ^{ème} CO : Réussite de trois des quatre TEAD

Admissible aux conditions suivantes :

R	1. 1 ^{ère} année terminée. 2. Admissible en fin de 11 ^{ème} CO. 3. Note Langue et communication ≥ 5.0 . 4. Note Société ≥ 5.0 . 5. Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5 . 6. Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT Examen réussi à 4.0 dans la 2^{ème} langue choisie. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1 ^{ère} année de l'ECG. 7. Rattrapage par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie. 8. Pas d'entrée en OSP Pédagogie.
S	1. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0 . Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).

S	2. Rattrapages de certaines disciplines à la charge de l'élève.
T	<u>Si changement de langue</u> 1. Examen dans cette langue réussi ≥ 4.0 . 2. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève garde la langue de MP. <u>Pour une entrée en OSP Pédagogie</u> 3. AL et AN obligatoires. 4. Examen réussi ≥ 4.5 . Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen d'allemand, il garde sa langue de MP1 et intègre une 2 ^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.

6.2 EN 2^{ÈME} ANNÉE EN VOIE PLEIN-TEMPS D'UN CFP HORS COMMERCE

Filière Statut de promotion	Destinations	Conditions	Remarques
CFC NON PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
	1 ^{ère} École de culture générale		
	2 ^{ème} École de culture générale	V	
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps		
CFC PROMU	1 ^{ère} Collège de Genève	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
	1 ^{ère} École de culture générale		
	2 ^{ème} École de culture générale	V	
	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	Si admissible en fin de 11 ^{ème} CO	
MP NON PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	U	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Sans conditions	
	2 ^{ème} Collège de Genève	S	
MP PROMU	2 ^{ème} École de culture générale	U	
	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Sans conditions	
	2 ^{ème} Collège de Genève	W	

Admissible aux conditions suivantes :

S	<p>1. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 5.0. Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).</p> <p>2. Rattrapages de certaines disciplines à la charge de l'élève.</p>	<p>4. Moyenne des branches non professionnelles ≥ 4.5.</p> <p>5. Si l'élève n'a qu'une langue parmi AL, AN et IT</p> <p>Examen réussi à 4.0 dans la 2^{ème} langue choisie.</p> <p>Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.0 à l'examen, l'élève intègre une 1^{ère} année de l'ECG.</p> <p>6. Rattrapage par l'élève dans certaines disciplines suivant l'OSP choisie.</p> <p>Pour une entrée en OSP Pédagogie :</p> <p>7. AL et AN obligatoires.</p> <p>8. Examen réussi ≥ 4.5. Si l'élève n'obtient pas la note minimale de 4.5 à l'examen d'allemand, il intègre une 2^{ème} ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p>
U	<p>Si changement de langue,</p> <p>1. Examen de la langue réussi ≥ 4.0.</p> <p>2. À défaut, l'élève garde la langue de MP1.</p> <p>Pour une entrée en OSP Pédagogie:</p> <p>3. AL et AN obligatoires.</p> <p>Si l'élève n'a pas étudié l'allemand :</p> <p>4. Examen réussi ≥ 4.5. Si examen en AL, résultat ≥ 4.5.</p> <p>Si l'élève n'obtient pas 4,5 à l'examen, il intègre une 2e ECG dans une autre OSP selon les conditions en vigueur.</p>	
V	<p>1. 1^{ère} année terminée</p> <p><u>Bulletin de 1CFC :</u></p> <p>2. Langue et communication ≥ 5.0.</p> <p>3. Note Société ≥ 5.0.</p>	<p>1. Choix de l'OS possible si la discipline a été étudiée au préalable et si la moyenne est ≥ 4.5. Si l'élève n'a pas étudié la discipline souhaitée en OS, elle ou il doit passer un ou plusieurs examens, y compris pour les OS composites (s'adresser à l'administration du CdG).</p> <p>2. Rattrapages dans certaines disciplines à la charge de l'élève.</p>

7. ANNEXES

7.1 ACRONYMES :

ACCESII	Service de l'accueil de l'enseignement secondaire II	SEL	Service des élèves (DGES II)
AL	Allemand	TEAD	Tests d'admission
AN	Anglais		
AP	Arts plastiques		
CdG	Collège de Genève		
CFC	Certificat fédéral de capacité		
CFP	Centre de formation professionnelle		
CO	Cycle d'orientation		
DF	Discipline fondamentale		
DGES II	DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II		
ECG	École de culture générale		
ES II	Enseignement secondaire II		
FR	Français		
HA	Histoire de l'art		
HES	Hautes écoles spécialisées		
IT	Italien		
MA	Mathématiques		
MP	Maturité professionnelle		
MP1	CFP – maturité professionnelle intra-CFC		
MP2	CFP – maturité professionnelle post-CFC		
MPS	Équipe médico-psycho-sociale		
MU	Musique		
OFPC	Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue		
ORRM	Ordonnance et règlement fédéral sur la reconnaissance des certificats de maturité gymnasiale		
OS	Option spécifique (CdG)		
OSP	Option spécifique préprofessionnelle (ECG)		
RAES II	Règlement relatif à l'admission dans l'enseignement secondaire II (C 1 10.33)		
SOP	Service Organisation et Planification (DGES II)		

7.2 RESPONSABLES DES RÉORIENTATIONS

Responsable	M. Stephan Wenger, directeur du Service Organisation et Planification (DGES II – SOP)	022 / 546.60.10
Collège de Genève (CdG)		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Sarah Dalbe, administratrice	022 / 388.33.90
Calvin	Mme Tania Lopez, doyenne	022 / 388.32.00
De Candolle	M. Bastien Bosson, doyen / M. Nicolas Jaudier, doyen	022 / 388.48.00
André-Chavanne	Mme Ilaria Segoni, doyenne	022 / 388.37.00
Claparède	Mme Caroline Crettaz Herren, doyenne / M. Haris Lemopoulos, doyen / Mme Sonia Conti	022 / 388.22.00
Émilie-Gourd	M. Yves Josefovski, doyen	022 / 388.36.00
Rousseau	M. Sébastien Murphy, doyen	022 / 388.09.00
De Saussure	Mme Sylvie Cauwerts, doyenne	022 / 388.43.00
Sismondi	M. Céline Hetherington, doyenne	022 / 388.79.00
Madame de Staël	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Voltaire	M. Stéphane Trillat, doyen	022 / 388.08.00
École de culture générale (ECG)		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Aude Schmutz, doyenne	022 / 388.59.00
Henry-Dunant	M. Pablo Villasuso, doyen	022 / 388.59.00
Jean-Piaget	M. Leonardo Capponi, maître adjoint	022 / 388.78.00
Ella-Maillart	Mme Anne Nadakal, doyenne / M. Christian Morcillo	022 / 546.29.70
Aimée-Stitelmann	Mme Hélène Francart, doyenne	022 / 388.20.50
Madame de Staël	M. Santiago Royuela, doyen	022 / 388.48.50
Centres de formation professionnelle (CFP)		
CFP Commerce		
Conférence des directrices et directeurs	Mme Myriama Barka, doyenne	022 / 546.22.00
Nicolas-Bouvier	Mme Sasha Vannod, doyenne	022 / 546.22.00
André-Chavanne	Mme Sophie Bouveret, doyenne	022 / 388.37.00
Émilie-Gourd	M. Yves Josefovski, doyen	022 / 388.36.00
Aimée-Stitelmann	Mme Hélène Francart, doyenne	022 / 388.20.50
Raymond-Uldry	Mme Véronique Blattner, doyenne	022 / 546.40.50
CFP hors Commerce		
Conférence des directrices et directeurs CDFP	M. Enguerran Robert, maître adjoint	022 / 388.87.04
CFP Arts	Mme Inès Scolari, doyenne	022 / 388.50.00
CFP Construction	M. Yan Pacini, doyen	022 / 388.82.11
CFP Nature et environnement	M. Arnaud Pertuiset, doyen	022 / 546.67.10
CFP Santé et social	Mme Mirella Bonito Kastawa, doyenne	022 / 388.34.00
CFP Technique	M. Enguerran Robert, maître adjoint	022 / 388.87.04
CFP Service et Hôtellerie - Restauration	Mme. Sandra Scasso, doyenne	022 / 388.82.67
Maturité professionnelle post CFC – hors Commerce		
DGES II - Service enseignement, évaluation et certifications (SEC)	M. Andreas Fink, chargé de mission coordinateur des maturités professionnelles	022 / 546.59.20
OFPC – Office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue	Mme. Alessandra Giacomello / M. Moussa Dramé	022 / 388.46.22 / 388.46.86

7.3 TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PARCOURS-TYPE (NON EXHAUSTIF)

Ma scolarité actuelle

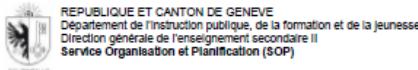
	24-25	25-26	26-27	Décision	Page de la brochure
1	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	1 ^{ère} École de culture générale	Admissible ¹	p.17
2	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions	p.17
3	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	1 ^{ère} École de culture générale	Non admissible	p.17
4	1 ^{ère} MP commerce	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	1 ^{ère} École de culture générale	Admissible ¹	p.17
5	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} École de culture générale	Non admissible	p.17
6	1 ^{ère} MP commerce	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions	p.17
7	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions ¹	p.18
8	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} CFC commerce plein temps	2 ^{ème} École de culture générale	Non admissible	p.18
9	1 ^{ère} MP commerce	1 ^{ère} MP commerce	1 ^{ère} École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	p.17
10	1 ^{ère} MP. commerce	1 ^{ère} MP commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions	p.17
11	1 ^{ère} MP commerce	2 ^{ème} MP commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible ¹	p.18
12	1 ^{ère} Collège de Genève non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible	p.20
13	1 ^{ère} Collège de Genève non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} École de culture générale ou 1 ^{ère} CFC commerce	Admissible selon normes	p.20
14	1 ^{ère} Collège de Genève non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
15	1 ^{ère} Collège de Genève non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible selon normes	p.20
16	1 ^{ère} Collège de Genève promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} Collège de Genève	Admissible	p.20
17	1 ^{ère} Collège de Genève promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
18	1 ^{ère} Collège de Genève promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible selon normes	p.20
19	1 ^{ère} Collège de Genève promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	3 ^{ème} Collège de Genève	Admissible selon normes séjours linguistiques	p.20
20	1 ^{ère} Collège de Genève promu ou non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} MP commerce	Admissible selon normes	p.20
21	1 ^{ère} Collège de Genève promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} MP commerce	Non admissible	p.20
22	1 ^{ère} Collège de Genève promu ou non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} MP commerce bilingue	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
23	1 ^{ère} École de culture générale non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} École de culture générale	Admissible selon décision conseil	p.20
24	1 ^{ère} École de culture générale non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
25	1 ^{ère} École de culture générale non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} Collège de Genève	Non admissible	p.20
26	1 ^{ère} École de culture générale non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} MP commerce	Non admissible	p.20
27	1 ^{ère} École de culture générale promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible	p.20
28	1 ^{ère} École de culture générale promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible selon normes	p.20
29	1 ^{ère} École de culture générale promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} Collège de Genève	Admissible selon normes de réorientation	p.20
30	1 ^{ère} École de culture générale promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible selon normes de réorientation	p.20
31	1 ^{ère} École de culture générale promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} MP commerce	Non admissible	p.20
32	1 ^{ère} CFC commerce plein temps non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	Admissible selon décision conseil	p.20
33	1 ^{ère} CFC commerce plein temps non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} École de culture générale	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
34	1 ^{ère} CFC commerce plein temps non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} MP commerce	Non admissible	p.20
35	1 ^{ère} CFC commerce plein temps non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} Collège de Genève	Non admissible	p.20

36	1 ^{ère} CFC commerce plein temps promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible selon normes ESI-ESII et normes scolaires *	p.20
37	1 ^{ère} CFC commerce plein temps promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} CFC commerce plein temps	Admissible	p.20
38	1 ^{ère} CFC commerce plein temps promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
39	1 ^{ère} CFC commerce plein temps promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Non admissible	p.20
40	1 ^{ère} CFC commerce plein temps promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} Collège de Genève	Non admissible	p.20
41	1 ^{ère} CFC commerce plein temps promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} MP commerce	Non admissible	p.20
42	1 ^{ère} MP commerce non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} Collège de Genève	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
43	1 ^{ère} MP commerce non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} École de culture générale	Admissible selon normes ESI-ESII	p.20
44	1 ^{ère} MP commerce non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	Admissible selon normes	p.20
45	1 ^{ère} MP commerce non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	1 ^{ère} MP commerce	Admissible selon décision conseil	p.20
46	1 ^{ère} MP commerce non promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
47	1 ^{ère} MP commerce promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} MP commerce	Admissible	p.20
48	1 ^{ère} MP commerce promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} Collège de Genève	Admissible selon normes	p.20
49	1 ^{ère} MP commerce promu	1 ^{ère} CFC hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible selon normes	p.20
50	2 ^{ème} MP	2 ^{ème} MP hors commerce	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible ¹	p.21
51	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	p.9
52	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} Collège de Genève	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions	p.9
53	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} Collège de Genève	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions	p.9
54	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} MP commerce	Non admissible	p.9
55	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	Admissible ¹	p.9
56	1 ^{ère} Collège de Genève	1 ^{ère} Collège de Genève	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible sous conditions	p.9
57	1 ^{ère} Collège de Genève	2 ^{ème} Collège de Genève	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions ¹	p.10
58	2 ^{ème} Collège de Genève	2 ^{ème} Collège de Genève	2 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions ¹	p.10
59	2 ^{ème} Collège de Genève	2 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions	p.10
60	1 ^{ère} Collège de Genève	2 ^{ème} Collège de Genève	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible ¹	p.10
61	3 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions ¹	p.11
62	2 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} École de culture générale	Admissible sous conditions ¹	p.11
63	2 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} Collège de Genève	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible	p.11
64	3 ^{ème} Collège de Genève	4 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	-
65	4 ^{ème} Collège de Genève	4 ^{ème} Collège de Genève	3 ^{ème} École de culture générale	Contacter SOP – DGES II	-
66	1 ^{ère} École de culture générale	1 ^{ère} École de culture générale	1 ^{ère} CFC commerce plein temps	Admissible ¹	p.13
67	1 ^{ère} École de culture générale	2 ^{ème} École de culture générale	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible sous conditions	p.14
68	2 ^{ème} École de culture générale	3 ^{ème} École de culture générale	2 ^{ème} CFC commerce rapide	Admissible sous conditions	p.15

* Moyennes annuelles en FR, MA, AN, AL ≥ 4,5 en fin de 11^{ème} CO - LS.

¹ Admissible si l'élève redouble deux années de scolarité successives, soit, s'il triple son année de scolarité en changeant toutefois de filière. Ces parcours impliquent une prise de contact entre les doyennes et doyens des réorientations des établissements afin d'examiner le dossier de l'élève. Cette réorientation doit s'accompagner d'un suivi individuel dans l'école de destination.

7.4 CONDITIONS D'ADMISSION DEPUIS LA 11^{ÈME} ANNÉE DU CYCLE D'ORIENTATION (CO)



Admission des élèves du CO en 12^e année pour la rentrée 2026

CYCLE D' ORI ENTAT ION	ENSEIGNEMENT SECONDAIRE II - Formations plein-temps (en école)										
	Préqualifiant			Centre de formation professionnelle (CFP) hors Commerce			Centre de formation professionnelle (CFP) Commerce			Ecole de culture générale (ECG)	Collège de Genève (CdG)
	Tronc commun		Options	AFP	CFC	MP1	AFP	CFC	MP1	12e	13e
	Stage longue durée (trouvé par l'élève)	Orientat. et découverte des métiers (CFP-ECG)	Préparatoires professionnelles (CFP)						Maturité professionnelle	Maturité professionnelle bilingue Anglais	
Littéraire et scientifique (LS)											
promu											
non promu											
Langues vivantes et communication (LC)											
bien promu	Moyenne générale ≥ à 5.0 et une seule moyenne insuffisante (> à 4.0) sauf FR et MA.										
promu											
non promu											
Communication et technologie (CT)											
bien promu	Moyenne générale ≥ à 5.0 et une seule moyenne insuffisante (> à 4.0) sauf FR et MA.										
promu											
non promu											
Classe atelier (AT)											

Conditions :

admission conformément aux résultats scolaires

C₁ moyenne générale, FR, MA ≥ à 5.0

option spécifique préprofessionnelle (OSP)

- arts et design : moyenne annuelle = à 4.0 en arts visuels / musique : moyenne annuelle en 10e = à 4.0 en musique
- théâtre : pratique théâtrale d'au moins 1 an / communication et Information : moyenne annuelle ≥ à 4.0 en allemand et en anglais
- santé : moyenne annuelle = à 4.0 en physique / travail social : moyenne annuelle = à 4.0 en géographie et en histoire
- pédagogie : FR+MA+AL+AN = à 20.0

C₂ FR+MA+AL ≥ à 9.0 ou FR+MA+AN ≥ à 9.0

C₃ moyenne des disciplines principales ≥ à 4.5

C₄ bilingue anglais ou allemand par séjour ou par enseignement : FR, AL ≥ à 4.8 ou FR, AN ≥ à 4.8 en avril (moyenne T1+T2) et en juin (annuel).

C₅ MP1 Commerce (français-anglais) par enseignement : FR ≥ à 4.0 et AN ≥ à 4.5 en juin.

admission sur dossier et limitée aux places disponibles

admission conditionnée par un concours d'entrée et limitée aux places disponibles

admission conditionnée à un entretien d'orientation et limitée aux places disponibles

admission conditionnée par des résultats scolaires spécifiques

Conditions de domicile :

Seuls les élèves qui remplissent les conditions de domicile de l'Art.3 du RAES II, C 1 10.33, ont accès à l'enseignement secondaire II à plein temps.

Abréviations :

AFP Attestation fédérale de formation professionnelle

CFC Certificat fédéral de capacité

CFP Centre de formation professionnelle

MP1 Maturité professionnelle intra-CFC

T1 / T2 1er / 2e trimestre (CO)

Lien : <https://www.ge.ch/document/admission-eleves-depuis-cycle-orientation-co>